



Mon employeur m'accuse de sabotage informatique

Par **babol**, le 27/02/2010 à 19:32

Bonjour,
Je travaille depuis 11 (2001) ans dans un centre hospitalier (Ingénieur contractuel CDI permanent) dans le sud de Paris.
Bac+5 mention très bien, diplôme d'ingénieur et beaucoup de félicitations depuis 25 ans de carrière.
Je travaillais tranquillement et efficacement dans cet hôpital et tout allait bien jusqu'au Septembre 2007 mon responsable est parti, et le chef de projet qui n'a pas de diplôme en informatique a fait le forcing pour prendre sa place comme responsable Informatique. Comme il avait peur que je prenne sa place avec un collègue titulaire ont monté une machination pour que la direction me licencie avec faute grave. Ce collègue titulaire n'a pas cessé de casser des choses et je réparais derrière. Un jour j'en ai eu assez je suis allé lui dire et il allait dire que je l'ai agressé physiquement. Avril 2008, et puis rien n'est passé et ensuite le mois d'octobre le DRH m'a convoqué pour dire que je vais être licencié. La DG a annulé cette décision car il trouvait le dossier vide.
Le DG a été muté dans le sud et un autre DG est arrivé. Toute l'année 2009 il n'y a rien eu ce collègue est revenu après un an d'absence le 11 février. Le nouveau DSI a demandé que je sois suspendu sans enquête sans rien le 23 février, et le 26 février les policiers sont venus à mon domicile en me disant que la DG a porté plainte contre moi pour sabotage, et il dit que les mots de passe des systèmes ont été changés à distance, et comme je suis suspendu il dit alors c'est moi. Alors que le chef avait le mot de passe ainsi que les sociétés extérieures et même ce collègue. Cette machination est montée contre moi pour ne pas payer mes indemnités de licenciement car cela leur coûte cher.
Puis-je porter plainte contre mon employeur (hôpital), et qu'est-ce qu'il risque, ni moi ni lui ne risquons trois ans de prison.
Comment prouver mon innocence alors qu'ils peuvent fabriquer des éléments contre moi.
- comment je suis suspendu et je suis à mon domicile, mon employeur peut encore casser des choses et mettre sur mon dos. Comment pourrai-je éviter cela.
- J'ai fort pressenti que tout cela était planifié d'avance avec les aides des sociétés extérieures et ce collègue titulaire.
Comme il dit un titulaire on ne peut jamais le

viré , mais un contractuel oui.rnMerci pour vos réponses.rnCordialement